

Besoin d'un soutien personnalisé ?

- pour rester à domicile
- pour mieux vivre votre maladie
- pour accompagner votre entourage

Parlez-en à votre médecin
ou contactez la Plateforme Territoriale
d'Appui de la Vienne

UN CONTACT UNIQUE

UN MONDE DE RESSOURCES

0809 109 109

prix d'un appel local

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

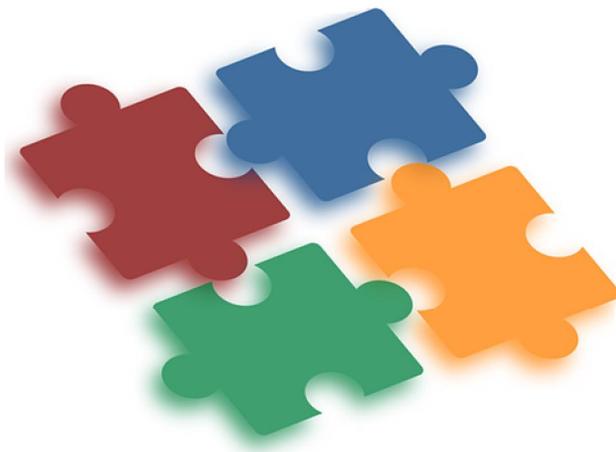
Service gratuit

Des équipes
proches de vous
pour vous aider :

- ✓ Nord Vienne
- ✓ Centre Vienne
- ✓ Sud Vienne



La plateforme territoriale d'appui



Des équipes
dans la Vienne
pour vous aider,
vous et vos proches

Faciliter

LES PARCOURS DE SANTE

Préserver L'AUTONOMIE

Besoin d'une information, d'un conseil ?

Les professionnels de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) de la Vienne sont là pour répondre à vos questions en lien avec votre situation de santé.

Vous pouvez les contacter directement pour :

- **demandeur une information et un soutien** pour vos démarches en santé (aides financières, aménagement du logement, aide à domicile),
- **trouver les bons professionnels et les bons services** en fonction de vos besoins (médecin spécialiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, podologue, auxiliaire de vie, portage de repas à domicile),
- **solliciter une évaluation de vos besoins** et trouver des solutions adaptées pour vous permettre de rester à domicile,
- **être orienté(e) vers des actions de prévention** (atelier mémoire, prévention des chutes, activité physique...),
- **trouver une structure d'accueil** (résidence autonomie, accueil de jour, accueil familial, EHPAD),
- **bénéficier d'une aide aux proches et aux aidants** (soutien, solution de répit, groupe de parole).

Les démarches réalisées à la suite de votre demande sont effectuées en accord et en lien avec votre médecin traitant.

Comment la Plateforme Territoriale d'Appui intervient-elle ?

✓ L'alerte

Les situations peuvent être signalées à la Plateforme Territoriale d'Appui de la Vienne par vous-même, par votre entourage ou par un professionnel de santé.

✓ L'évaluation de votre situation

En fonction de votre situation, la PTA envisagera une aide ponctuelle ou à plus long terme.

Si votre forme le permet, vous pourrez participer, si vous le souhaitez, à des ateliers visant à préserver votre santé : atelier de prévention des chutes, atelier d'activité physique adaptée, atelier nutritionnel, etc.

Si votre besoin d'aide est plus soutenu, une visite à votre domicile sera envisagée : les aspects du quotidien pourront ainsi être passés en revue (aménagement et entretien du logement, hygiène, santé physique et mentale, nutrition, aidants non professionnels). A l'issue de cette visite, un plan d'aide sera élaboré et partagé avec les professionnels de santé et les partenaires du domicile.

✓ Le suivi

Jusqu'à la stabilisation de votre situation, vous recevrez mensuellement ou trimestriellement des appels téléphoniques des professionnels de la plateforme.

Ces contacts réguliers avec la PTA permettront de réévaluer votre situation dans le temps, et de réajuster les aides si nécessaire en fonction de l'évolution de vos besoins.

Votre médecin traitant et les autres professionnels de santé seront tenus informés de ces changements par la PTA.

Toute intervention se conçoit toujours dans le respect du désir de la personne : vous êtes libre d'accepter ou de refuser les aides proposées.